

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-711238



193924

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 01696

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ASSIL ALLAL

Date de naissance :

01-06-1956

Adresse :

APP 1 Lot ESSAFA OULFA CASA

Tél. : 061693366

Total des frais engagés :

409,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Abdelouahed AMBARI

Maladies du Sang

Spécialiste en Médecine du Travail
Expert Assermenté près la cour d'Appel
14, Bd Ain Taouite Bourgogne - Casablanca

Tél: 05 22 26 89 73

Date de consultation :

Asil ALLAL

Nom et prénom du malade :

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Pyrénose + Diabète + Hypertension artérielle

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous piconfidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 01/02/24

Signature de l'adhérent(e) :

(Signature)

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28 NOV 2023	2e		200.00	INP : 91009361

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie Kabbaj MARIAM Casablanca</i>	28/11/23	209.70

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

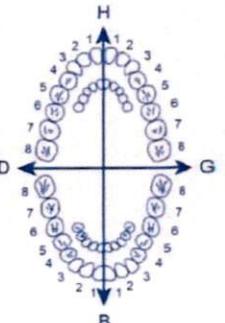
Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

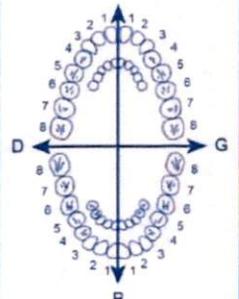
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				INP : [REDACTED]
				Coefficient des travaux [REDACTED]
				Montants des soins [REDACTED]
				Début d'exécution [REDACTED]
				Fin d'exécution [REDACTED]

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Coefficient des travaux [REDACTED]

Montants des soins [REDACTED]

Date du devis [REDACTED]

Date de l'exécution [REDACTED]

Dr. Abdelouahed AMBARI

Maladies du sang
Diététique médicale
Spécialiste en Médecine du Travail
Expert Assermenté près la Cour
d'Appel Ancien Médecin Attaché
au C.H.U. d' Amiens



الدكتور عبد الواحد عموري

أمراض الدم
الحمية الطبية
أخصائي في طب الشغل
خبير محلل مقبول لدى المحاكم
طبيب سابق بجناح أمراض الدم
بالمراكز الصحي الجامعي بأميان

Casablanca le 28 NOV. 2023

Pl. M. Dr. Ambari
14 Bd. Aïn Taoujoute Imm.
Correspondance Zemmour 1851 Imm.
Casablanca
Tél. : 05 22 26 89 73

M. Assil Allal

- Gantran



98,90
AEB973
10/2024

12 x 3 11
92,80 l/kg après le repas

Dr. Abdelouahed AMBARI
Spécialiste en Maladies du Sang
Expert Assermenté en Médecine du Travail
14, Bd. Aïn Taoujoute près la Cour d'Appel
Tél : 05 22 26 89 73 Casablanca

Quesadilla 20
12 g

92,80
L.O.I. 22/06
PER 11/25
PPV 92DH80

18,00
Doliflame Vite
12 g

18,00
L.O.I. 22/06
PER 11/25
PPV 92DH80

209,70 14 x 3

شارع عين توجطات، عمارة الرياض حي بورگون الدار البيضاء. الهاتف : 05 22 26 89 73 المحمول : 06 61 32 71 78
14, Bd. Aïn Taoujoute Imm. Le Riad Quartier Bourgogne - Casablanca Tél.: 05 22 26 89 73 - Gsm : 06 61 32 71 78
E-mail : doc_ambari@yahoo.fr - ICE : 001707980000086